

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE141

présenté par
M. Dombreval, rapporteur

ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« désigné par l'ordonnance' »

les mots :

« qu'elle désigne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.